



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS 21110

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 8 février 2024

Le conseil municipal, convoqué le 29 janvier 2024, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le 8 février 2024 à 18h15 à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

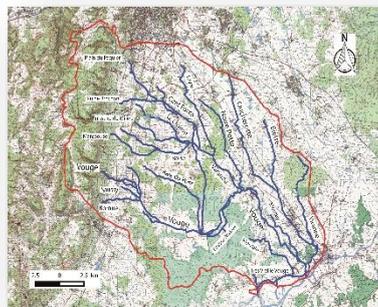
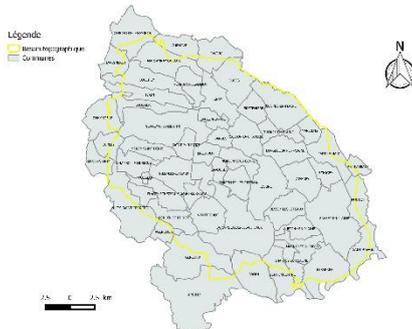
Secrétaire de séance : Mr Cedrick FACON

Présents : Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Joël CHEROT, Mme Elodie ENAULT, Mr Cedrick FACON, Mr Jean Marie FERREUX, Mme Maréva MAZUÉ, Mr Patrick MICHEL, Mme Antonia MILLERON, Mme Christelle NECCHI, Mme Laurence SCHERRER.

Absents : Mr Cédric BOGE (PR Mr Cedrick FACON), Mme Anaïs DUBOIS (PR Mr Cedrick FACON), Mr Frédéric MONBILLARD, Mr Cyril MARTIN, Mr Didier MOUGIN.

☞ **Le conseil municipal adopte le dernier compte-rendu à l'unanimité.**

SBV : PRESENTATION DES TRAVAUX SUR LA « BIETRE »



Monsieur COLLARDOT J.F., président du Syndicat du Bassin de la Vouge a fait une présentation du syndicat (bassin versant, 57 communes).

✓ Le SBV n'intervient que sur arrêté préfectoral et uniquement pour un intérêt général sur la totalité du bassin.

✓ Rappel de la responsabilité de l'entretien des berges par les propriétaires riverains jusqu'au milieu du cours d'eau (propriétaires du fond mais pas de l'eau).

✓ Présentation des aménagements types réalisés comme le rétrécissement du cours d'eau pour augmenter le débit et la hauteur surtout en période d'étiage.

✓ Impacts du changement climatique sur la nappe de la Bièvre et donc de l'alimentation de celle-ci. Le lit est surdimensionné et trop droit par rapport au débit.

✓ Le SBV étudie un projet de réhabilitation du cours d'eau entre la sortie de Marliens et l'entrée d'Échigey.

☞ Le conseil se prononce à l'unanimité pour l'arrêté donnant accord de principe au SBV afin de lancer les démarches auprès des propriétaires riverains.

ICO/MICA : PROJET « JONQUILLES »

La commission urbanisme a reçu l'organisme ICO/MICA (ingénierie CÔTE-D'OR/Mission Conseil et Assistance aux Collectivités Service du Département) qui a présenté le projet de remise en état du réseau d'eau pluviale des Jonquilles (potentiellement subventionnable). Le projet présenté propose de relier les 7 puits perdus ensemble et ajouter un nouveau puit perdu sous la place des Jonquilles.

REGLEMENT BIBLIOTHEQUE / DÉLIBÉRATION AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS (DÉSHÉRBAGE)

✓ La délibération sur le Règlement sera reportée au prochain conseil municipal.

✓ Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent ; Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie) Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document Suppression des fiches

- **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :
Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin. Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

- **INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

GENLIS, CHEQUIER COMMERCANT

La ville de Genlis propose aux treize communes du canton de Genlis de participer au « chéquier commerçant » qui permet aux habitants de bénéficier de remise chez les commerçants partenaires du canton. Une mise en place est envisagée pour fin d'année.

DELIBERATION BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les 4 personnes désignées pour le bureau de l'association foncière sous réserve que les personnes désignées soit bien propriétaire sur Marliens :

Mr PAUTET Geoffrey
Mr SALIGNON Jean-Paul
Mr GEVREY Simon
Mr MAILLOTTE Igor

COMPTE RENDU SINOTIV'EAU

Le SINOTIV'EAU demande à être informé en cas de travaux pouvant impactant le réseau d'eau potable. Il rappelle et informe que la consommation d'eau est trop importante et les restrictions vont avec le changement climatique être de plus en plus nombreuses. Il est notamment demandé aux communes de prendre en compte la diminution de la ressource en eau avant chaque nouveau projet d'urbanisme.

✓ Aucuns travaux n'est en projet.

COMPTE RENDU CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Les conseillers départementaux Mme Thomas et Mr Mathiron sont venus se présenter et proposer leurs aides pour les différents dossiers liés au département (demande de subvention, personnes en difficultés.)

PLAINE DIJONNAISE : PLAN DE MOBILITE

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est engagée, avec la Communauté de Communes Norge et Tille, dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié mutualisé

Ce document se doit d'être le plus efficace et au plus près des attentes de notre territoire et de nos administrés pour qui la mobilité est un sujet quotidien. Ainsi, accompagnés par le cabinet AJBD tout au long de la démarche, et a décidé de placer la concertation citoyenne au cœur du processus d'élaboration du document.

Et a décidé d'organiser sur le territoire intercommunal des ateliers, à destination des citoyens, pour étoffer le diagnostic que nous construisons actuellement. Ces ateliers seront l'occasion pour chacun de nos administrés de venir exprimer leurs quotidiens, leurs attentes et leurs craintes pour l'avenir sur le sujet de la mobilité.

Chacune partie du territoire ayant des habitudes de mobilité propres, le choix a été fait de créer deux ateliers : un atelier autour des communes dont les administrés empruntent régulièrement la route départementale 968 et un atelier autour des communes dont les administrés empruntent régulièrement la route départementale 905.

Ainsi, pour la commune de MARLIENS, l'atelier ad hoc se tiendra le 27 mars 2024, à 18h30, à la Salle des Associations 25 rue Principale – TART (-LE-HAUT).

Monsieur le Maire, va désigner, parmi nos administrés non-membres de l'équipe municipale, deux participants pour cet atelier.

La commune lance donc un appel à candidature pour d'éventuelles personnes intéressées.

SCOT (SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL) = REVISION N°2

✓Réunion prévue avec Mr le maire le 17 février.

CORRESPONDANT DEFENSE

Les circulaires ministérielles du 26 octobre 2001 et du 8 janvier 2009 ont édicté puis réaffirmé la nécessité de désigner un correspondant défense (CORDEF) parmi les membres du conseil municipal, dans chaque commune de France. Le délégué militaire départemental (DMD) a soin d'animer ce réseau, sous l'autorité officielle de l'officier général de zone de défense, en coordination avec la préfecture du département et les interlocuteurs locaux concernés.

☞ Le conseil municipal décide de nommer Mr Hubert Bourgogne en tant que correspondant défense.

CHAUFFAGE SALLE DES FETES : ETABLIR UNE NOTE DE FONCTIONNEMENT

Le conseil estime que cela n'est pas nécessaire mais veillera à bien expliquer au besoin le fonctionnement.

RELAIS PETITE ENFANCE : ANIMATIONS DECENTRALISEES

Dans le but de continuer à proposer des animations décentralisées au profit des Assistantes Maternelles, des parents et bien sûr des enfants, le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, souhaiterait bénéficier de notre salle communale de 8h00 à 11h30 durant le deuxième semestre de l'année 2024, aux dates suivantes :

➤Jeudi 03 octobre 2024

➤Jeudi 05 décembre 2024

Afin de proposer un temps d'éveil autour des livres, une animation au sein de votre bibliothèque est également souhaitée, en date du :

➤Jeudi 14 novembre de 9h30 à 10h15

REUNION DES COMMISSIONS

Communication :

- Présentation des sujets du prochain Marlinews en cours de préparation.
- La commission se propose de préparer l'organisation du 14 juillet.
- Travail sur l'organisation et des comptes rendu du conseil.

Locatif :

- Menuiseries des locatifs : Un technicien de la société Trifam est intervenu pour régler au mieux mais il est indispensable de prévoir rapidement leurs remplacements.
- La mairie doit faire un courrier aux locataires en rapport à des déchets stockés sur le parking.

Urbanisme :

- Achat d'un utilitaire en remplacement de la voiture actuelle de la mairie pour un prix de 15k€
- La voie communale route de Tart s'abime et une réflexion sur son passage en sens unique est en cours.

Ecole :

- Devis transport piscine

QUESTIONS DIVERSES

- Table de ping-pong, plusieurs devis reçus. Le conseil choisi celui de AJ3M pour un montant de 2616€ TTC.
- L'association des gravières demande l'accès à la salle des associations pour son assemblée générale.
- Les vitesses relevées du radar pédagogique sont malheureusement toujours aussi alarmantes.

La prochaine réunion est fixée au 28 mars 2024 à 19h.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 12 février 2024, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.